



A actualités du SEVF...



Avec l'adoption du projet de loi 3 en début avril 2026, l'Assemblée nationale québécoise prenait une décision qui constitue un **recul historique pour les droits des travailleuses et des travailleurs**. Ce projet de loi intitulé *Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail* cache plusieurs aspects insidieux. En effet, ce projet de loi s'attaquant directement aux organisations syndicales créera un carcan administratif aussi inutile qu'insensé pour nos organisations et nos milieux de travail. **Au-delà de l'ingérence que notre gouvernement-employeur met en place concernant la gestion de nos affaires syndicales « internes » comme des obligations à respecter pour la tenue d'assemblées générales et de prises de décisions (certaines règles pour la tenue de votes), il est plus que clair qu'un but non avoué de cette nouvelle Loi est d'affaiblir les contre-pouvoirs comme les syndicats.** À titre d'exemple, il suffit de penser aux vérifications comptables qui pourraient être beaucoup plus dispendieuses – de 5 à 7 fois plus cher pour le SEVF! – dès l'année scolaire 2026-2027. Un employeur-législateur peut certainement être satisfait de voir le syndicat représentant ses employé-e-s dépenser plus d'argent pour une vérification comptable plutôt que pour la défense directe de ses membres!

Cette nouvelle attaque gouvernementale s'ajoute à une longue série de reculs. Pensons notamment à **l'atteinte au droit de grève** avec la *Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou lock-out* (Loi 14). Aussi, pour le personnel enseignant, il faut se rappeler que les projets de loi se sont multipliés au cours des derniers mois et que chacun d'entre eux visent à diminuer la force de notre représentation syndicale à divers paliers. Nommons ici, à titre d'exemples, la **perte de pouvoir en santé et sécurité au travail** (PL 101), la **négociation de matières locales** (PL100), le **code d'éthique et son application** (PL 47) et la **loi sur le renforcement de la laïcité à l'école** qui va beaucoup plus loin que la simple laïcité (PL 94).



Bref, on le constate, le gouvernement ne cache même plus son mépris pour les droits des travailleuses et des travailleurs. Ce n'est certainement pas en s'attaquant aux associations qui les défendent qu'on va améliorer la qualité de vie de ceux et celles qui en ont besoin.

À venir : **le texte de la nouvelle loi adoptée (PL3) sera maintenant analysé en détail par les organisations syndicales qui évalueront les recours possibles afin d'assurer la protection des travailleuses et travailleurs que nous représentons.**

Affectations 2026-2027 (Réductions de tâches) Document 2526-CD-029



Lors du Conseil de déléguéEs du mois d'avril 2026, des explications ont été données concernant le courriel envoyé, le 1^{er} avril dernier, à tous les membres détenant un poste E1 au secteur des jeunes. Ce courriel, portant entre autres sur les réductions de tâches, annonçait l'intention de notre Centre de services scolaire de **refuser les demandes de réductions de tâche pour « raisons personnelles »**.

Les personnes déléguées ont eu droit aux explications détaillées concernant cette décision unilatérale de notre CSS qui fut annoncée lors d'une rencontre du Comité des relations du travail (12 mars 2026). Suite à cette rencontre, **le SEVF a entamé des discussions intensives avec l'employeur pour se mettre à la recherche de solutions pour protéger des acquis que nos membres avaient depuis plusieurs dizaines d'années.** Ces discussions ont mené aux informations que le SEVF a transmises le 1^{er} avril dernier, informations qui avaient l'air d'un mauvais poisson d'avril mais qui n'en étaient malheureusement pas un!

Au CD d'avril dernier, un rappel a été effectué auprès des personnes déléguées pour mentionner qu'**il demeurerait très important que les enseignantes et les enseignants qui désiraient profiter d'une réduction de tâche pour « raisons personnelles » en 2026-2027 fassent tout de même une demande** car, même si cette demande est refusée au départ, elle pourrait être acceptée plus tard pour combler une tâche d'un poste E2.

Pour le reste, il s'avère primordial que **vous retourniez à la lecture du courriel envoyé par le SEVF le 1^{er} avril dernier qui contient d'autres informations importantes comme la date limite pour les demandes de congés : 8 mai 2026 à 16h.**

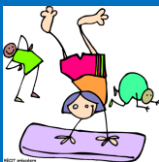
Éducation : sondage CSQ



Notre Centrale, la Centrale des syndicats du Québec, procède actuellement au **2^e volet d'une consultation** concernant le plan qu'elle souhaite établir à partir de l'opinion de tous nos membres. Cette démarche, s'intitulant ***En action pour l'éducation***, fera en sorte que la CSQ, comme le SEVF, pourra profiter d'orientations issues de nos membres pour faire diverses représentations auprès de l'employeur, que ce soit le ministère de l'Éducation ou notre CSS. Ces mêmes orientations pourraient également s'avérer utiles lors de la prochaine campagne électorale québécoise de 2026 pour interpeller les divers partis politiques qui souhaiteront prendre le pouvoir et diriger le Québec, dont notre réseau de l'éducation.

Vous devez répondre à ce sondage en cliquant sur le [lien suivant](#), et ce, avant le 30 avril 2026 (ce lien vous a été également envoyé par courriel le 15 avril dernier). Cela ne vous prendra qu'une quinzaine de minutes pour nous donner **vos opinions sur différents sujets dont : la gestion axée sur les résultats, les politiques sociales, l'écocitoyenneté, l'éducation des adultes, la formation professionnelle ainsi que les élèves ayant des besoins particuliers**. Merci à l'avance d'aider vos personnes dirigeantes syndicales à mieux vous représenter!

Enseignant-e-s spécialistes du primaire



Au cours des dernières années, le SEVF a mis sur pied un **Comité du personnel enseignant spécialiste au primaire** pour mieux comprendre les enjeux que vivent nos membres qui travaillent à ce niveau, que ce soit en éducation physique, en anglais, en musique, en arts plastiques, en espagnol ou autre!

Suite à plusieurs rencontres, le Comité du SEVF a établi une douzaine de priorités qui ont été soumises à toutes les enseignantes et tous les enseignants spécialistes au primaire pour voir leur degré d'adhésion aux priorités ainsi choisies. Le résultat de ce sondage a été dévoilé lors du CD d'avril dernier et **voici les 5 priorités qui ont obtenu le plus haut degré d'adhésion :**

- **Confection des périodes d'enseignement;**
- **Balises pour le temps d'enseignement;**
- **Reconnaissance de temps pour le déplacement de matériel;**
- **Temps de présence d'élèves (et le nombre d'écoles);**
- **Suivi des services pour les élèves à besoin particuliers.**



Plusieurs autres priorités sont aussi importantes. Que ce soit au niveau des rencontres mensuelles à adapter pour le personnel enseignant spécialiste au primaire ou au niveau de l'espace de travail en classe et l'horaire de surveillance, le SEVF poursuivra ses représentations à tous les niveaux possibles pour l'amélioration des conditions de travail de nos membres spécialistes au primaire.

Équité salariale

Document 2526-CD-028



La 6^e fiche en provenance de la CSQ a été présentée concernant l'équité salariale. Cette fiche s'intitule « **Célébrons les gains en matière d'équité salariale!** » Parmi les informations contenues au sein de cette fiche, notons :

- **L'évolution de la rémunération horaire des femmes depuis 1998;**
- **Le nombre de personnes ayant reçu des ajustements salariaux depuis l'instauration de la *Loi sur l'équité salariale* (et les pourcentages de ces ajustements);**
- **Les faits saillants et les gains en matière d'équité salariale;**
- **Les obligations, droits et recours.**

Si un bon bout de chemin a été parcouru depuis 1996, année de l'adoption de la *Loi sur l'équité salariale*, il reste encore une grande distance à parcourir pour atteindre cette équité salariale pour les métiers à prédominance féminine.

Négociation locale

Une première rencontre de négociation locale a eu lieu entre l'employeur et le SEVF le jeudi 9 avril dernier. À la ligne de départ, **une trentaine de demandes ont été faites autant de la part de notre CSS que du SEVF**. Si certaines peuvent être qualifiées de « légères », car elles pourraient faire l'objet d'une entente rapide entre les deux parties, d'autres devront faire l'objet d'intenses pourparlers. Nous pouvons penser **aux congés sans traitement, aux motifs pour congés spéciaux (ou force majeure) et à la coupure de traitement à la minute.**

Pour sa part, le SEVF a signifié, aux personnes siégeant pour la partie patronale à la table de négociation, qu'il s'inscrivait dans une **approche de syndicalisme de solutions à partir d'une lecture lucide et actuelle des réalités du personnel enseignant**. Il souhaite aussi, grâce à un futur règlement de négociation locale, prévenir les malentendus et les mésententes dans les écoles et les centres. En conclusion, les

demandes du SEVF s'inscrivent dans une logique visant une **valorisation du personnel enseignant plutôt que d'aller vers un alourdissement des contraintes ou des restrictions des droits** dans un contexte où la capacité d'attirer et de retenir le personnel constitue un enjeu déterminant.

(Note : la prochaine rencontre de négociation locale devrait avoir lieu le 28 avril 2026.)

Politique québécoise – Budget et Élections d'octobre 2026

Au cours des dernières semaines, le gouvernement caquiste a présenté son **budget 2026** à la population québécoise. Malgré le discours rassurant du Ministère de l'Éducation suite au dépôt de ce budget, **la lecture qu'en ont fait notre Fédération (la FSE-CSQ) et notre Centrale (la CSQ) est beaucoup plus sombre** puisqu'il faut en comprendre qu'une nouvelle série de compressions s'ajoutera à celles vécues l'an dernier. C'est notamment ce qui arrive lorsque l'augmentation nécessaire pour maintenir le même niveau de service est évalué à 2,5% mais que le budget du Québec ne prévoit que 0,9%.

Parlant de politique québécoise, les personnes déléguées du SEVF ont eu droit à une **première et brève présentation du plan d'action et de communication de notre Centrale, la CSQ, en vue des élections provinciales d'octobre 2026**. Il est important de rappeler que **notre syndicalisme**, en temps d'élections, **n'est pas partisan** (aucun appui particulier à un parti politique). Le plan d'action de la CSQ s'échelonne sur deux volets : influence et public. Le volet influence s'effectue en continu dans le temps puisque les divers partis politiques sont interpellés chaque semaine sur nos différents enjeux. Aussi, **plusieurs actions en lien avec ce volet sont prévues d'ici les prochaines élections, actions qui s'effectueront selon quelques thèmes prioritaires :**

- **Valorisation et financement des services publics et parapublics;**
- **Grande réflexion en éducation;**
- **Participation démocratique;**
- **Lutte aux violences.**

Quant à lui, le volet public se fera notamment par une **plateforme Web** qui s'inscrira en continuité d'une campagne lancée l'automne dernier par la CSQ. **Le thème de cette campagne sera « Ça nous regarde! »** puisque lorsque nous élisons notre gouvernement, nous élisons notre **propre employeur!** Parmi les éléments les plus intéressants de cette plateforme, il y a les comparatifs des partis politiques pour que nous puissions nous faire une idée de ce que chacun propose. **Ce comparatif se fera sur plusieurs thématiques, dont : droits des femmes, éducation, environnement,**





fiscalité et finances publiques, jeunes, santé, travail.

Puisqu'il n'est jamais trop tard pour se préparer pour des choix aussi importants – comme le fait d'élire notre employeur – **n'hésitons pas à nous intéresser dès maintenant à ces élections!**

Promotion des élèves sans les acquis nécessaires



Le **9 avril dernier**, une publication était effectuée dans le groupe Facebook fermé **Le SEVF en action** pour vous fournir les **résultats du sondage de la FSE-CSQ**. Les personnes déléguées ont eu droit aux résultats locaux (pour le SEVF seulement concernant ce sondage) qui se comparent presque exactement aux résultats au niveau national.

La promotion des élèves sans les acquis nécessaires est une problématique majeure. Lorsque les élèves passent à un niveau supérieur malgré l'avis de leur enseignante ou enseignant, ça peut donner de belles statistiques à court terme mais, à long terme, ça risque de compromettre le parcours scolaire de plusieurs élèves et d'alourdir la tâche du personnel enseignant. Il est temps de faire tourner la roue de l'autre bord! **Pour ce faire, le SEVF et la FSE-CSQ poursuivront les représentations nécessaires pour que les choses s'améliorent en lien avec le respect de la promotion par matière.**

Violence dans les établissements (Prévention)




Notre Centrale, la CSQ, est en route pour adopter un **plan d'action de nature sociétale pour sensibiliser la population et l'employeur concernant la violence dans le milieu de l'éducation**. Ce plan visera à mettre en lumière la banalisation de la violence et rendre visibles des formes de violence souvent minimisées.

Une campagne de sensibilisation sera lancée en octobre 2026 avec des actions nationales ou régionales qui pourraient s'échelonner du 2 octobre au 30 novembre 2026. Le tout devrait se faire sous le slogan *Ensemble, on voit clair... Agissons contre la violence!*

Ce plan d'action devrait être finalisé et adopté lors d'un Conseil général de notre Centrale qui se tiendra en mai prochain. Et, comme toujours, **des représentants du SEVF prendront part à ce Conseil général pour délibérer autour de ce thème important.**



1, 2, 3... GO !

5 mai 2026	Conseil de déléguéEs (affectations 2026-2027) (Club de golf Métabéroutin)
7 mai 2026	Opération du bassin d'affectation et de mutation (postes E1) (Centre de services scolaire du Chemin-du-Roy)
14 mai 2026	« 5 à 7 » de fin d'année du SEVF - Inscriptions (Club de golf Métabéroutin)
2 juin 2026	Conseil de déléguéEs (Club de golf Métabéroutin)
	<i>Vous avez un questionnement concernant vos conditions de travail? Vous voulez émettre un commentaire à une personne représentante du SEVF?... Cliquez sur le lien suivant pour connaître les heures d'ouverture du centre administratif du SEVF, la répartition des dossiers entre les membres libérés et leurs coordonnées : https://sevf.ca/h/nous-joindre/.</i>